

DECRET N° 62- 377 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;


DECRETE :

ARTICLE 1er.-- M. OKE ASSOGBA, Ministre d'Etat, assurera l'intérim du Président de la République, pendant l'absence du Chef de l'Etat.

ARTICLE 2.-- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./..

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.G.	3
MINISTRES	13
A.N.D.	1
J.C.R.D.	1

  
Hubert MAGA